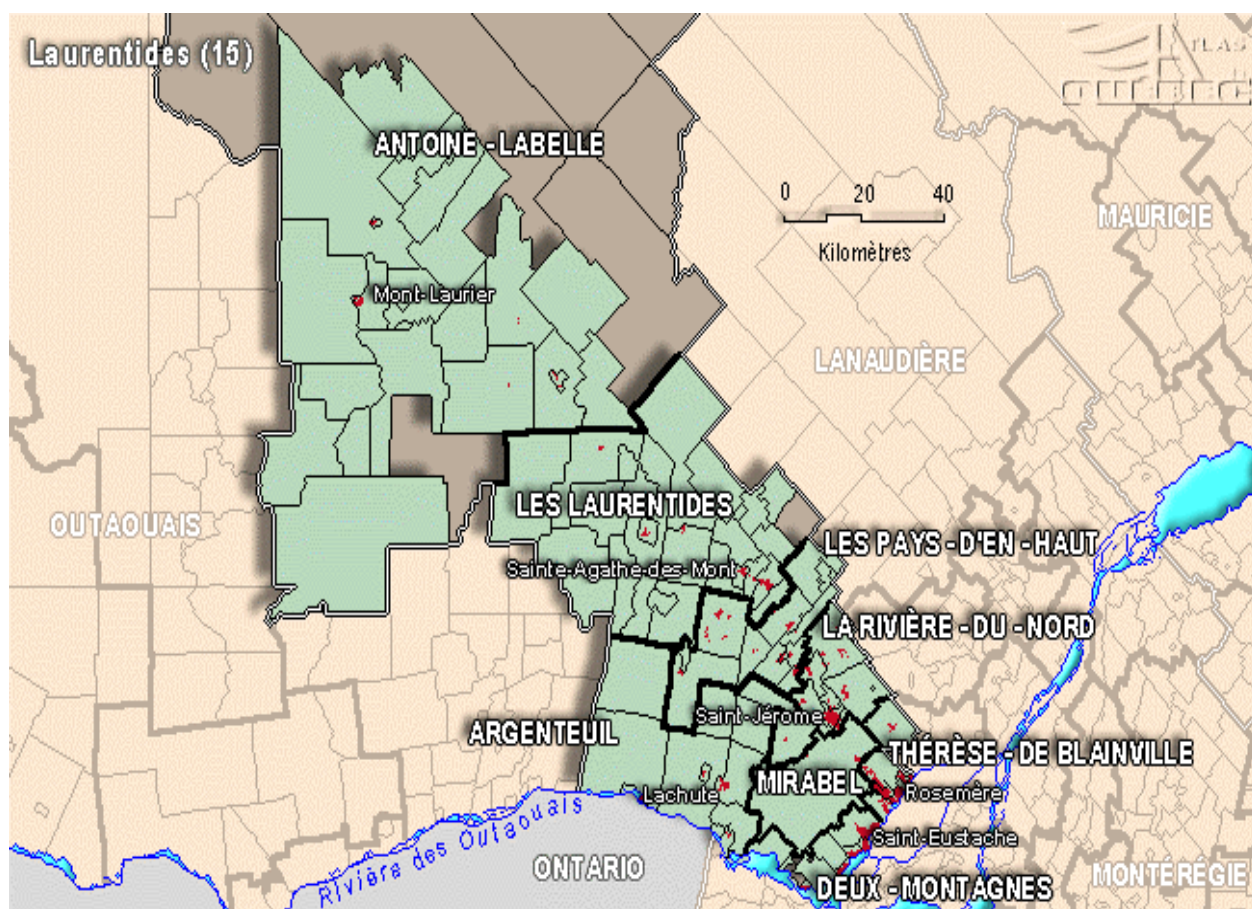


# ***Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine***

***Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec***

## ***LAURENTIDES Région administrative 15***



**Carte des Laurentides avec les noms des municipalités régionales de comté (MRC)**

Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

13 janvier 2003

**Environnement  
Québec** 

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<i>Objectifs de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Éléments de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Limites de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<b>1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>4</b>
1.1 TERRITOIRE.....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	5
<b>2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE.....</b>	<b>7</b>
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	7
<i>Rivières.....</i>	<i>7</i>
<i>Lacs.....</i>	<i>8</i>
2.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET DES RIVIÈRES.....	9
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L'EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE.....	16
2.4 QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE.....	17
2.5 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	17
<b>3. DIRECTION RÉGIONALE DES LAURENTIDES.....</b>	<b>18</b>
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE.....	18
3.2 VOLET « ANALYSE ».....	18
3.3 VOLET « CONTRÔLE ».....	20
<b>4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL.....</b>	<b>22</b>
4.1 AGRICULTURE DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES.....	22
4.2 ÉLEVAGE PORCIN.....	24
4.3 PARTICULARITÉS AGRICOLES SPÉCIFIQUES PAR SECTEURS.....	24
4.4 PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS.....	25
<b>5. PARTICULARITÉS RÉGIONALES.....</b>	<b>26</b>
5.1 MÉCANISME D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATION.....	26
5.2 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX.....	26
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES.....	4
TABLEAU 1.2	POPULATION PAR MRC .....	5
TABLEAU 1.3	CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DES LAURENTIDES .....	5
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION DES LAURENTIDES.....	7
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION.....	8
TABLEAU 2.3	LISTE DES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU-RIVIÈRES SUR LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DES LAURENTIDES .....	10
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	10
TABLEAU 3.1	ACTES STATUTAIRES DÉLIVRÉS, 1997-2002.....	19
TABLEAU 3.2	RÉPARTITION DES INSPECTIONS ET PLAINTES (1997-2002).....	21

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES, GRAPHIQUE ET FIGURE)

CARTE 1.1	RÉGION DES LAURENTIDES AVEC LES LIMITES DE MRC.....	4
CARTE 2.1	EMPLACEMENT DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES.....	9
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DES LAURENTIDES EN PÉRIODE ESTIVALE.....	11
CARTE 2.3	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE PHOSPHORE TOTAL ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DES LAURENTIDES.....	12
CARTE 2.4	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE PHOSPHORE DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DES LAURENTIDES.....	14
CARTE 2.5	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE MATIÈRES EN SUSPENSION (MES) ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DES LAURENTIDES.....	15
GRAPHIQUE 3.1	NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DÉLIVRÉS .....	20
FIGURE 4.1	ZONES D'ACTIVITÉS LIMITÉES SELON LE REA .....	23

## Contexte

---

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume : à une gestion des fertilisants ferme par ferme; au remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; à moins de contrôle *a priori* pour plus de contrôle *a posteriori*; à un allègement des formalités administratives; à des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère de l'Environnement a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au Ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation délivrés pour le milieu agricole sont disponibles dans le site Internet du Ministère à [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca) .

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur de ces résultats est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

# ***Introduction***

---

## ***Objectifs de la présentation***

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région des Laurentides, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

## ***Éléments de la présentation***

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région des Laurentides.

## ***Limites de la présentation***

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, entre les travaux d'analyse et de contrôle des employés de la Direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

- a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau à travers le Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent aussi de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il ne permet pas d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

- b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et est donc moins adapté pour la compilation des informations de gestion sur la production animale.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises sur l'ensemble des élevages et plus particulièrement sur la production porcine sont celles des deux dernières années. Elles ont fait l'objet d'une compilation manuelle. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion des interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

# 1. Portrait territorial et socio-économique

## 1.1 Territoire

La région des Laurentides est située au nord de Montréal et couvre une superficie de 21 587 km<sup>2</sup>. Ses voisines immédiates sont les régions de Lanaudière à l'est, de la Mauricie au nord, de l'Outaouais à l'ouest et de Montréal, Laval et Montérégie au sud.

La majeure partie du territoire (84 %) est occupée par des forêts, dont 74 % sont publiques. L'agriculture est pratiquée sur 9 % du territoire des Laurentides.

Tableau 1.1 Caractéristiques territoriales

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire <sup>1</sup>	21 587 km <sup>2</sup>	(2002)
Nombre de MRC <sup>1</sup>	8	(2001)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>1</sup>	76	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>2</sup>	84 %	(1999)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>3</sup>	9 %	(2001)

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole  
2. Ministère des Ressources naturelles  
3. Commission de protection du territoire agricole



Carte 1.1 Région des Laurentides avec les limites de MRC

Source : Ministère des Régions

## 1.2 Population et économie

La région des Laurentides compte une population de 475 850 personnes, représentant 6,4 % de la population québécoise, qui se répartit dans 76 municipalités regroupées en 8 municipalités régionales de comté (MRC), mentionnées au tableau 1.2. La densité de population moyenne de la région s'établit à 22 personnes/km<sup>2</sup>.

Tableau 1.2 Population par MRC

Division administrative	Population (2002)
MRC Antoine-Labelle	35 183
MRC Argenteuil	28 612
MRC Deux-Montagnes	84 293
MRC La Rivière-du-Nord	92 361
MRC Les Laurentides	40 394
MRC Les Pays-d'en-Haut	32 973
MRC Mirabel	28 010
MRC Thérèse-De Blainville	134 024

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

La région des Laurentides, divisée en trois zones bien distinctes, est caractérisée par la diversité du milieu naturel et des paysages. Les Basses-Laurentides (MRC Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel), qui prolongent la vaste plaine de Montréal, regroupent la majeure partie de la population et sont caractérisées par une solide infrastructure manufacturière ainsi que par leur vocation agricole. Le cœur des Laurentides (MRC Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Argenteuil et Les Laurentides), près des contreforts laurentidiens, est caractérisé, lui, par la présence de diverses activités récréo-touristiques. Les Hautes Laurentides (MRC Antoine-Labelle), enfin, sont caractérisées par une forêt riche, l'abondance de plans d'eau et des facilités d'accès à la ressource faunique expliquant la prépondérance des vocations forestière et récréotouristique. Le secteur tertiaire constitue la principale source d'emploi de la région (76,6 %).

Tableau 1.3 Caractéristiques socio-économiques de la région des Laurentides

Caractéristiques	Données	
Population totale <sup>1</sup>	475 850	(2002)
Nombre d'établissements manufacturiers <sup>1</sup>	475	(1996)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation <sup>2</sup>	144	(1999)
Taux de chômage <sup>1</sup>	7,6	(2001)
Emplois <sup>1</sup> :		
secteur primaire	2,2 %	(2001)
secteur secondaire	21,2 %	(2001)
secteur tertiaire	76,6 %	(2001)

\* : Incluant certaines activités connexes

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole  
2. Statistique Canada



Le secteur des Hautes-Laurentides et le cœur des Laurentides constituent des destinations récréotouristiques de premier plan. Les visiteurs apprécient la région pour ses pourvoiries, ZEC, parcs et réserves ou pour les golfs, pistes de ski, pistes cyclables et complexes hôteliers.

Les conflits d'usage entre les activités récréotouristiques de ces deux secteurs et l'agriculture, sont quasi-inexistants, compte tenu qu'ils ne se pratiquent généralement pas sur le même territoire.

Le secteur des Basses-Laurentides offre pour sa part quelques sites intéressants pour la navigation de plaisance, la pêche sportive et la baignade. Ce secteur est touché par le phénomène de l'étalement urbain; les populations s'installent en banlieue de la Métropole et petit à petit se rapprochent des zones agricoles.

## 2. Portrait hydrologique

---

### 2.1 Description générale

#### Rivières

Les principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits moyen, maximal, minimal ont été calculés à partir des mesures relevées pendant plusieurs années d'observation. Les rivières des Outaouais, Rouge, du Lièvre, du Nord et la rivière Mitchinamécus ont un bassin versant très important dépassant les 850 km<sup>2</sup>.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région des Laurentides

Rivière	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximal (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimal (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> de mesure	Années observées (nb)	Période observée
des Outaouais	1 962	9 230	306	043118	81	1915-1996
des Mille Îles	218	1 390	17,7	043201	35	1961-1996
Rouge	105	765	10,3	040204	32	1964-1996
du Lièvre	85,9	464	13,4	040624	18	1978-1996
du Nord	23,3	360	2,21	040110	66	1930-1996
Mitchinamécus	20	95,4	0,95	040619	19	1977-1996
Kiamika	17,6	48,3	2,36	040627	7	1989-1996
Doncaster	2,2	30,7	0,22	040129	22	1974-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

<sup>1</sup> Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

## Lacs

Le tableau 2.2 présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations.

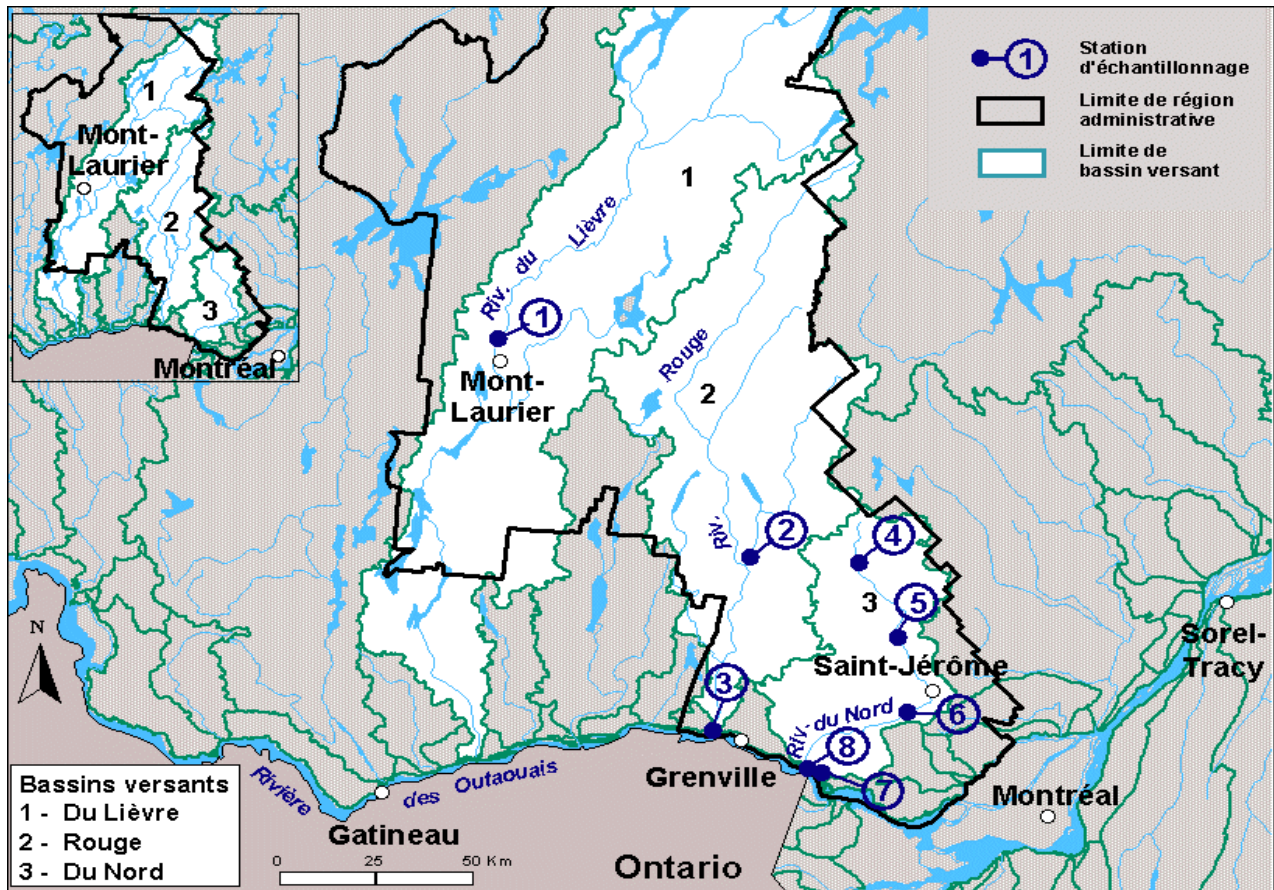
Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation/Utilisation
Baskatong	328,93	Réservoir, pêche, villégiature
des Deux Montagnes	149,96	Villégiature, pêche, activités récréo-touristiques, lac urbain
du Poisson Blanc	85,21	Réservoir, pêche, activités récréo-touristiques, villégiature
Mitchinamécus	64,75	Réservoir, pêche (ZEC)
Kiamika	42,48	Réservoir, pêche, villégiature
Petawaga	22,90	Pêche (ZEC)
Nominingue	21,99	Pêche, activités récréo-touristiques, villégiature
Némiscachingue	16,60	Pêche (ZEC)
des Îles	16,24	Pêche, villégiature
Grand lac du Cerf	12,67	Pêche, villégiature
Notawassi	12,59	Pêche (pourvoirie)
de la Maison de Pierre	11,97	Pêche (ZEC)
à la Culotte	11,40	Pêche (ZEC)
Adonis	11,34	Pêche (pourvoirie)
Tremblant	9,45	Pêche, activités récréo-touristiques, villégiature
Mazana	7,82	Pêche (ZEC)
Labelle	7,38	Pêche, villégiature
Tapani	6,73	Villégiature, pêche
Lesueur	6,71	Pêche (ZEC)
des Écorces	6,58	Pêche, villégiature
Petit Nominingue	6,55	Pêche, villégiature
des Écorces	6,47	Pêche, villégiature
Marguerite	6,22	Pêche (ZEC)
Chaud	6,22	Pêche, villégiature

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec et Direction régionale des Laurentides

## 2.2 Qualité de l'eau des lacs et des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières), opéré par le ministère de l'Environnement, permet de suivre la qualité de l'eau à partir des données colligées à huit stations réparties sur les rivières de la région : quatre sur la rivière du Nord, deux sur la rivière Rouge, une sur la rivière du Lièvre et une sur la rivière des Outaouais (carte 2.1 et tableau 2.3). Les données de la qualité de l'eau aux deux stations situées sur la rivière des Mille Îles sont intégrées au portrait de la région de Laval.



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l'eau dans la région des Laurentides

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage du Réseau-rivières sur les cours d'eau de la région des Laurentides

Carte <sup>1</sup>	Station BQMA <sup>2</sup>	Emplacement des stations
		<b>Bassin de la rivière du Lièvre</b>
1		Rivière du Lièvre, au barrage de la rue du Pont à Mont-Laurier
		<b>Bassin de la rivière Rouge</b>
2		Rivière du Diable, au pont couvert à 5 km en aval de Sainte-Jovite
3		Rivière Rouge, au pont-route 148 à l'Embouchure
		<b>Bassin de la rivière du Nord</b>
4		Rivière du Nord, au pont-route à Lac-Brûlé
5		Rivière du Nord, au pont Gagliesi à Piedmont
6		Rivière du Nord, au pont-route à Saint-Canut
7		Rivière du Nord, au pont-route 344 à Saint-André-Est
		<b>Bassin de la rivière des Outaouais</b>
8		Rivière des Outaouais, au barrage de Carillon

<sup>1</sup> Numéro de la station sur la carte 2.1

<sup>2</sup> Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives pour deux des principaux bassins versants de la région des Laurentides, soit celui de la rivière du Nord et de la rivière Rouge. Ces données n'incluent pas les pressions de pollution de la portion sud-est de la région située dans la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent. Ce territoire est couvert notamment par les petits bassins versants des rivières du Chêne, aux Chiens et Mascouche qui se déversent dans la rivière des Mille Îles. Il s'agit du secteur le plus peuplé de la région avec de fortes activités manufacturières et agricoles.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassins	Superficie du bassin versant à son embouchure (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a./ha cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale <sup>1</sup> (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
du Nord	2 213	7,6	0,8	32	144 639	75	27
Rouge	5 540	1,0	0,8	6	30 318	36	36

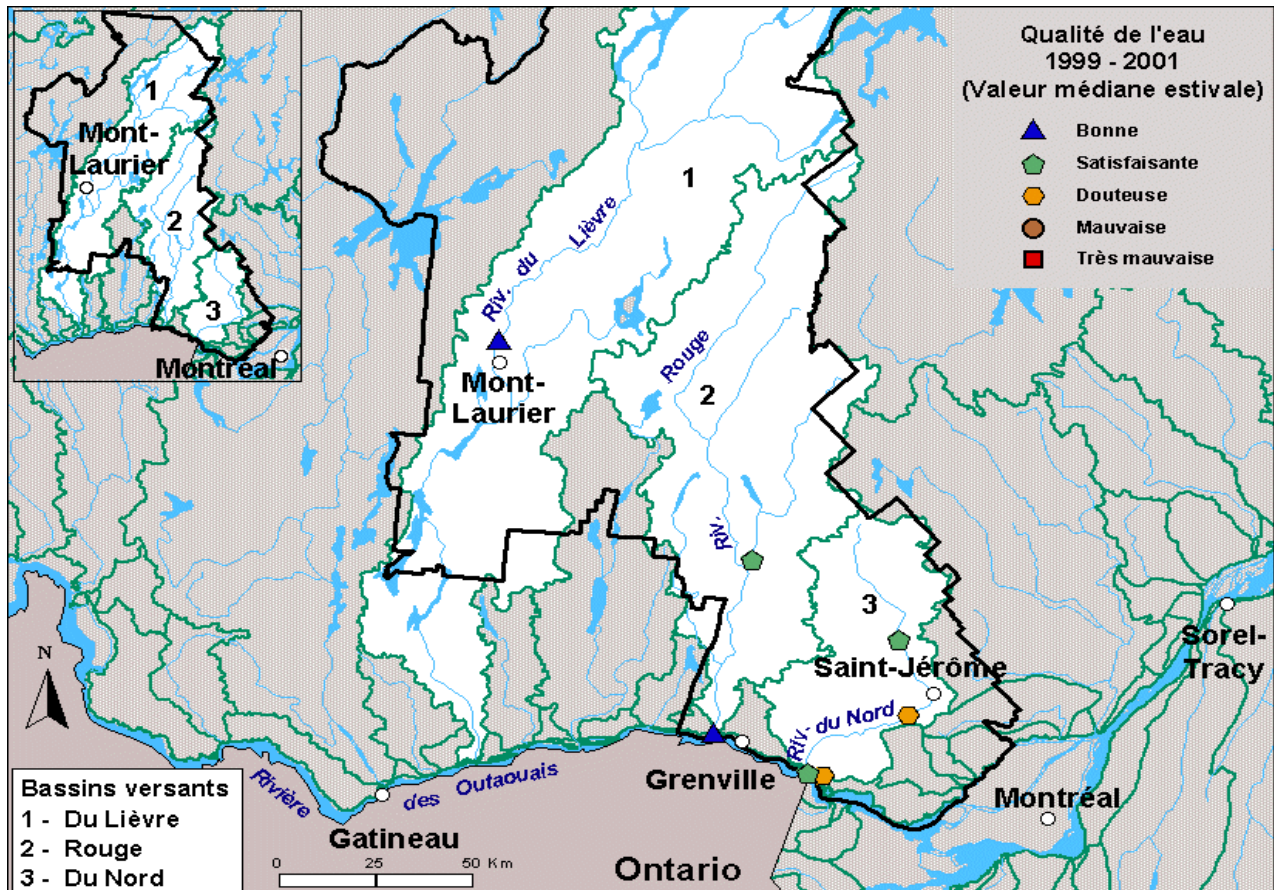
1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivalait à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1999 à 2001 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre les sept descripteurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité. Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des cours d'eau des Laurentides est bonne ou satisfaisante en été à l'exception des deux stations localisées dans la portion inférieure de la rivière du Nord où la qualité est douteuse (stations 6 et 7).

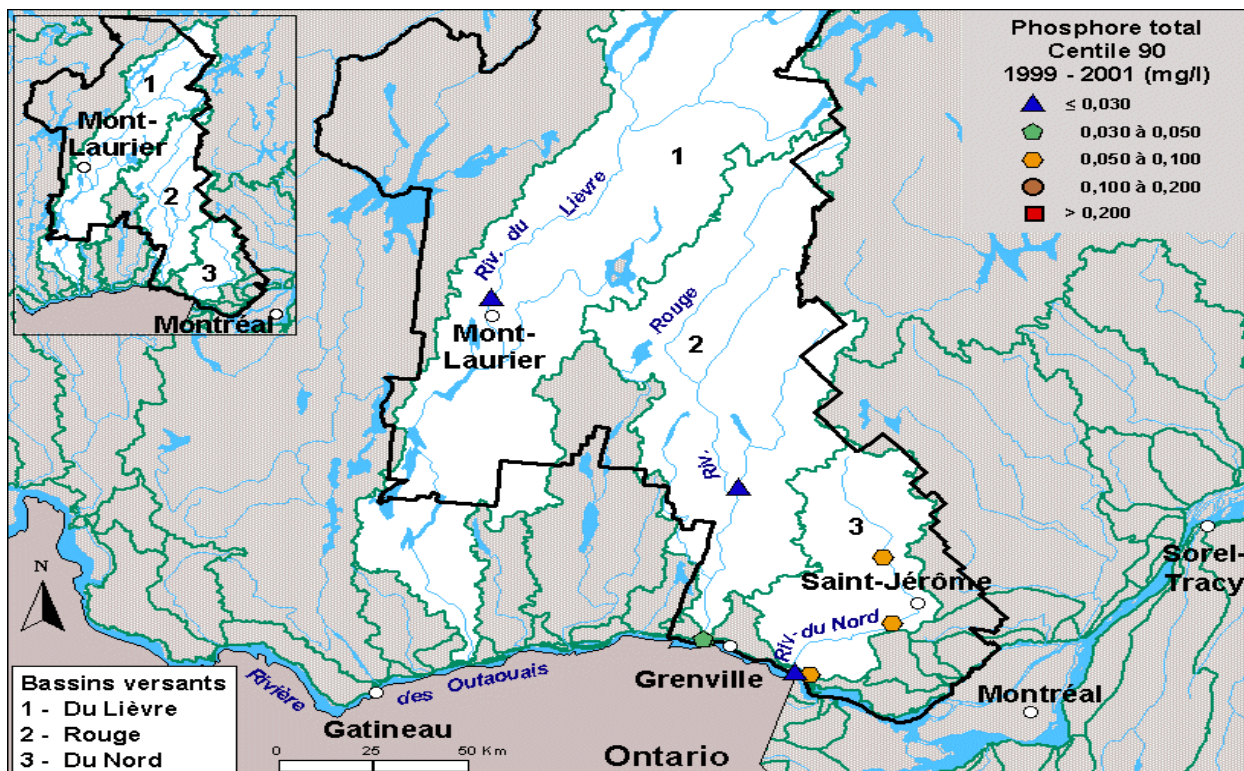


Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières de la région des Laurentides en période estivale

Les médianes estivales (la valeur centrale de la distribution des mesures effectuées) enregistrées au cours de la même période pour le phosphore total, les matières en suspension, les nitrates-nitrites et les coliformes fécaux montrent que les mesures de ces descripteurs sont aussi dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes. Ici également, la seule exception concerne les deux stations les plus en aval sur la rivière du Nord où les valeurs médianes estivales en phosphore sont légèrement au-dessus du seuil les situant dans la classe de qualité douteuse de l'IQBP.

La qualité de l'eau des cours d'eau de la région des Laurentides varie de bonne à douteuse selon l'endroit. La qualité de l'eau est bonne à l'exutoire de la rivière Rouge et en amont de la rivière du Lièvre. Elle varie de satisfaisante à douteuse dans la partie aval de la rivière du Nord. Cette qualité d'eau reflète l'impact bénéfique des interventions d'assainissement urbain et industriel effectuées au cours des 20 dernières années ainsi que des programmes visant un meilleur entreposage des fumiers et lisiers, sans lesquels la qualité de l'eau serait moins bonne. C'est d'ailleurs au cours de l'été que les performances des stations d'épuration sont optimales. Il faut toutefois souligner que les sources diffuses de pollution d'origine agricole se manifestent au gré des précipitations qui engendrent les phénomènes de ruissellement de surface et d'érosion hydrique. Le temps habituellement plus chaud et plus sec de l'été, associé à la présence d'un couvert de végétation plus important en raison de la croissance active des plantes, fait en sorte que les apports diffus sont habituellement moins importants à cette période de l'année.

Les concentrations médianes estivales de phosphore enregistrées au cours des étés 1999 à 2001 respectent le critère de qualité de l'eau (0,030 mg P/l) sauf aux stations de mesure les plus en aval sur la rivière du Nord (station 6 en aval de Saint-Jérôme et station 7 près de l'embouchure). Ce sont les deux seules stations de la région où les concentrations de phosphore n'ont pas diminué entre 1988 et 1998. Le centile 90 (maximum non dépassé sur 90 % des mesures) des concentrations en phosphore pour l'ensemble de la période 1999-2001 (carte 2.3) montre que c'est également aux stations de la rivière du Nord que les valeurs sont nettement les plus élevées. Le critère de qualité est aussi dépassé à l'occasion à l'embouchure de la rivière Rouge.



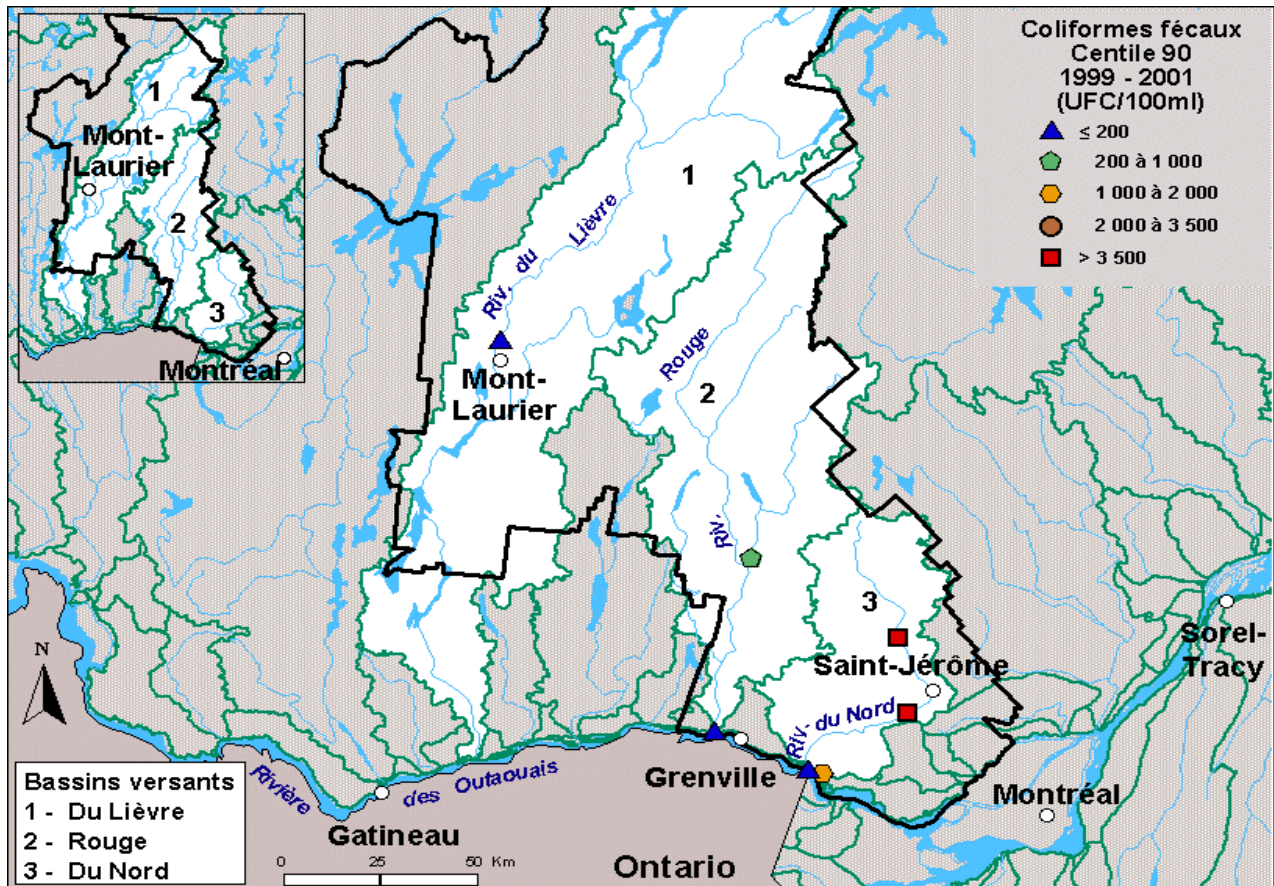
Carte 2.3 Tendances détectées dans les concentrations de phosphore total entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région des Laurentides

Les données du phosphore de la rivière du Nord traduisent en grande partie l'état d'avancement des travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans ce bassin versant. La station d'épuration de Saint-Jérôme a été mise en service en décembre 1999 alors que celles desservant les villes de Brownsburg-Chatham et Lachute ont été mises en service en février 2000. Toutefois, on ne peut exclure la contribution des activités agricoles aux concentrations élevées en phosphore dans le bassin de la rivière du Nord. Une agriculture relativement importante est présente dans la portion sud du bassin ainsi que dans le secteur nord-est adjacent au bassin de la rivière L'Assomption. En prenant uniquement les données de 2001, les valeurs médianes estivales de phosphore aux stations d'échantillonnage en aval de Saint-Jérôme et à l'embouchure demeurent élevées et du même ordre de grandeur que celles obtenues pour la période 1999 à 2001.

Les concentrations de coliformes fécaux mesurées aux stations d'échantillonnage reflète également la situation de l'assainissement des eaux usées municipales, ainsi que la présence de désinfection des eaux traitées à certaines stations ou à certaines périodes de l'année. Les médianes estivales respectent le critère de qualité pour les activités avec un contact direct ou indirect.



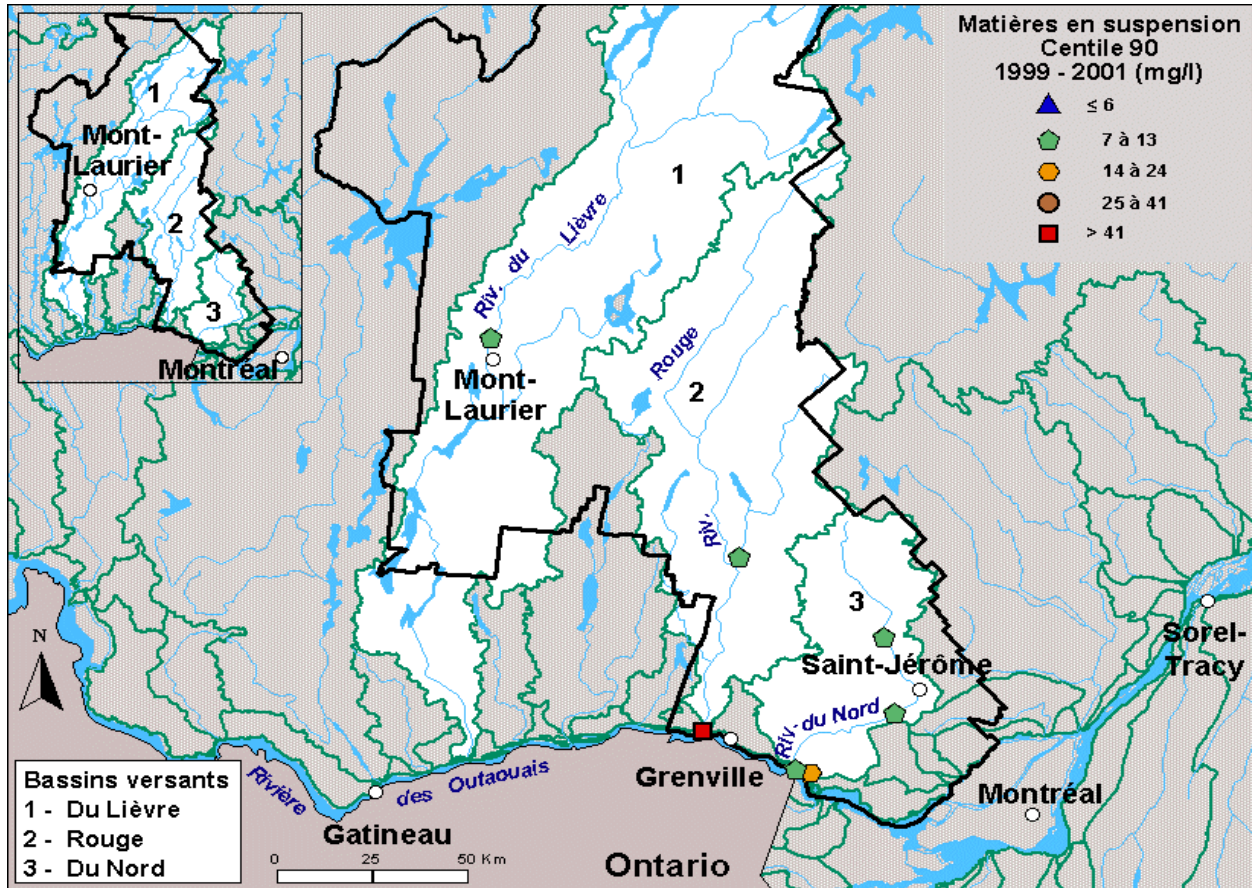
La valeur du centile 90 (carte 2.4) montre que la qualité bactériologique de l'eau se dégrade beaucoup à certaines périodes de l'année sur la rivière du Nord, en particulier en aval de Saint-Jérôme et dans le secteur de Sainte-Adèle. Les données de l'année 2001 font ressortir une diminution de la valeur du centile 90 sous le niveau de 1 000 coliformes fécaux aux deux stations aval à la suite de l'entrée en fonction des stations de traitement des eaux usées dans cette portion du bassin versant. Les données laissent entrevoir une faible influence des rejets agricoles sur la qualité bactériologique de l'eau.



Carte 2.4 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières de la région des Laurentides

Les concentrations médianes de matières en suspension (MES) sont dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes. Elles montrent que les apports de matières particulières associées aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sont peu importants en période estivale. Les valeurs les plus élevées sont observées aux mêmes stations aval sur la rivière du Nord où les plus grandes concentrations de phosphore ont été mesurées. Cette association suggère que les concentrations de phosphore en période d'étiage seraient surtout influencées par les apports de sources ponctuelles. L'analyse des données recueillies entre 1988 et 1998 ne fait ressortir aucun changement dans les concentrations de MES.

Les valeurs du centile 90 (carte 2.5) montrent que les concentrations de MES peuvent atteindre des niveaux plus élevés à certains moments de l'année. Même si ces mesures élevées s'inscrivent dans le cycle naturel de variation associé au passage des saisons, elles peuvent traduire dans certains cas une plus grande sensibilité des sols à l'érosion, notamment dans la portion aval du bassin de la rivière du Nord.



Carte 2.5 Tendances détectées dans les concentrations de matières en suspension (MES) entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région des Laurentides

Les concentrations médianes estivales d'azote sous forme de nitrates et de nitrites sont à un niveau jugé bon, sauf à l'embouchure de la rivière du Nord où elles se situent au niveau satisfaisant. Cette forme minérale d'azote, qui est la plus stable dans les milieux aquatiques, est aussi l'une des formes les plus facilement utilisées par les algues et les macrophytes. Sa présence en faibles concentrations dans les cours d'eau signifie que les apports ne sont pas très importants l'été et que cet azote est assimilé par les organismes vivants. L'évolution temporelle des mesures effectuées entre 1979 et 1999 montre une tendance à la baisse pour la station de la rivière du Lièvre et à l'embouchure de la rivière Rouge. Une augmentation est observée aux deux stations en aval de la rivière du Nord. Les facteurs permettant d'expliquer ces tendances n'ont pu être mis en évidence. Cette situation peut s'expliquer de diverses façons, notamment par les rejets des usines d'épuration des eaux usées et par des épandages accrus d'engrais azotés et de fumiers.

Les mesures correspondant au centile 90 montrent que les valeurs de nitrates et de nitrites se maintiennent à un niveau bon ou satisfaisant à toutes les stations de mesure, c'est-à-dire qu'elles ne dépassent pas le niveau repère de 1 mg N/l au-dessus duquel les concentrations d'azote sont considérées élevées.

### **2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale**

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir des stations de mesure installées sur le cours principal des rivières et, dans certains cas, sur quelques-uns de leurs tributaires. Bien que certaines stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière, telle que la production porcine.

Même si globalement le pourcentage de territoire cultivé et la densité animale de la région des Laurentides ne se classent pas parmi les plus importants du Québec, certains secteurs de la région sont davantage utilisés à des fins agricoles et pourraient exercer des pressions sur la qualité des cours d'eau. C'est notamment le cas du secteur aval de la rivière du Nord et la portion de la région située dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Ce territoire est couvert notamment par les petits bassins versants des rivières du Chêne, aux Chiens et Mascouche qui se déversent dans la rivière des Milles Îles.

Selon les données physico-chimiques enregistrées aux stations d'échantillonnage situées dans la région des Laurentides, les pressions de pollution associées aux activités de production animale ne semblent peu affecter la qualité de l'eau des rivières sous surveillance durant la période estivale. Le secteur aval de la rivière du Nord est probablement le secteur le plus influencé, mais il n'est pas possible de déterminer l'ampleur de la contribution des sources agricoles. De plus, l'absence de donnée pour les rivières du Chêne, aux Chiens et Mascouche ne nous permet pas d'évaluer la qualité de l'eau de ces rivières et l'influence des activités agricoles sur celles-ci.

## 2.4 Qualité de l'eau souterraine

Dans les Laurentides, près de 36 % de la population, soit environ 160 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont plus de 44 % par des puits individuels. Le nombre de réseaux s'élève à 240 sur le territoire laurentidien, dont 75 sont alimentés par les eaux de surface.

Environ 9 800 puits sont répertoriés dans le système d'informations hydrogéologiques du ministère de l'Environnement. On estime à environ 23 100 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région des Laurentides compte six puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales, le premier étant situé à Piedmont dans la MRC Les Pays-d'en-Haut; un autre à Grenville-sur-la-Rouge, un troisième à Saint-André-d'Argenteuil, les deux derniers étant situés dans la MRC Argenteuil. Les trois suivants sont situés dans la ville de Mirabel, dans la MRC du même nom. Cette localité héberge en plus une usine d'embouteillage.

L'eau souterraine est de bonne qualité sur l'ensemble du territoire. Elle répond généralement aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Certaines activités industrielles et commerciales (exemple : stations-service) ont affecté localement la qualité de l'eau souterraine. Ces cas de contamination sont traités selon les exigences de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

## 2.5 Références des publications les plus récentes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1996. *Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais, 1979-1994*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-105/1, Envirodoq EN960174, 88 p., 7 annexes.

BÉRUBÉ, MARIO. 1992. *Qualité des eaux du bassin de la rivière du Nord, 1979-1991*, Québec, Ministère de l'environnement du Québec, Direction de la qualité des cours d'eau, Envirodoq EN920277, 107 p., 11 annexes.

## **3. Direction régionale des Laurentides**

---

### **3.1 Rôle de la Direction régionale**

La Direction régionale des Laurentides a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

#### ***Évolution des effectifs***

La Direction régionale des Laurentides compte présentement 41 employés. De 1990 à 2001, deux personnes étaient affectées au secteur agricole pour l'analyse des demandes d'autorisation et le contrôle réglementaire. En 2002, le personnel affecté au secteur agricole est passé à cinq personnes dont quatre assurent une présence sur le terrain. Le personnel agricole a donc plus que doublé.

### **3.2 Volet « analyse »**

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Le Règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels concernant la conformité des travaux. La quantité de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> contenue dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au Ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions de contrôle.

Dans le cadre du traitement des projets nécessitant la délivrance d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

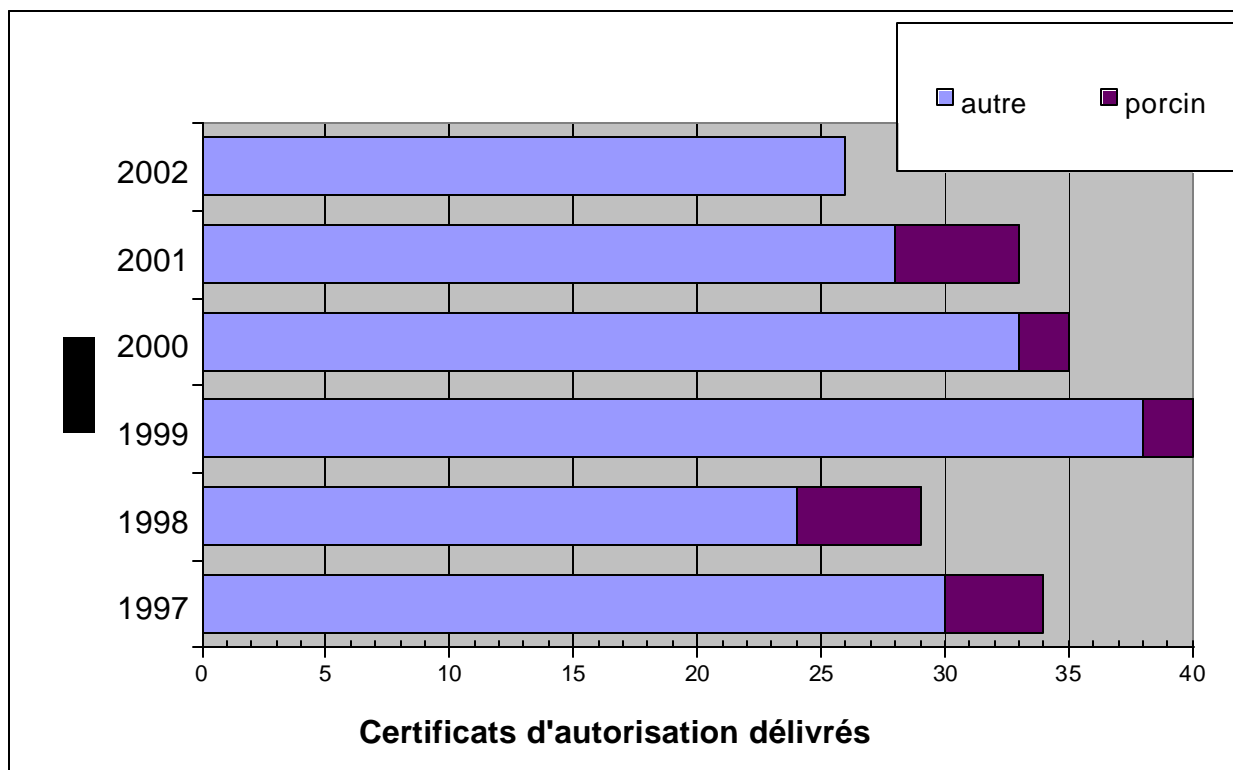
Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets concernant des lieux d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Les avis de projet ne sont pas analysés par le Ministère mais font plutôt l'objet d'une vérification administrative. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du Ministère.

La Direction régionale des Laurentides a délivré 197 certificats d'autorisation en rapport avec des activités agricoles depuis 1997. De ce nombre, 18 concernaient des élevages porcins. Le tableau 3.1 et le graphique suivant indiquent la répartition des certificats en fonction de la mise aux normes des entreprises et des élevages porcins.

Tableau 3.1 Actes statutaires délivrés, 1997-2002

TYPE DE DOCUMENT	Grand total	TYPE D'ÉLEVAGE			
	1997-2002	Suidés	Bovins boucherie	Bovins laitiers	Autres <sup>1</sup>
		1997-2002	1997-2002	1997-2002	1997-2002
<b>Certificats d'autorisation</b>	197	18	32	121	26
CESSION	0	0	0	0	0
MODIFICATION	15	1	2	12	0
RÉVOCATION	4	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>	216	20	35	134	27

<sup>1</sup> Certains élevages mixtes peuvent être comptabilisés plus qu'une fois



Graphique 3.1 Nombre de certificats d'autorisation délivrés

### 3.3 Volet « contrôle »

Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage :

- Lors de plaintes écrites ou verbales;
- Lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés (inspections de conformité);
- Lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle.

La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, la localisation et l'état des bâtiments, le mode de gestion des fumiers et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage. La Direction régionale a effectué, en 2001, des inspections dans 60 % des exploitations porcines. Actuellement, elle procède à des inspections des installations d'élevage des bovins de boucherie afin de valider les aménagements prévus au Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie. Une attention particulière est portée aux rejets potentiels d'eau contaminée vers les fossés et les cours d'eau.

Les programmes d'aide financière ont incité la Direction régionale à mettre de l'avant des contrôles systématiques pour les structures d'entreposage soutenues financièrement. À la fin des travaux, on s'assure de leur conformité réglementaire avant que ne soit déboursée l'aide financière de l'État.

Les plaintes à caractère environnemental transmises à la Direction régionale sont traitées dès réception. Le tableau 3.2 indique que, depuis avril 1997, la Direction régionale a traité 192 plaintes liées au milieu agricole. De ce nombre, 13 concernaient des exploitations porcines. Les plaintes reliées aux activités d'épandage sont plus fréquentes que celles reliées aux bâtiments d'élevage et aux ouvrages de stockage du fumier.

Tableau 3.2 Répartition des inspections et plaintes (1997-2002)

*		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	TOTAL
<b>NOMBRE DE PLAINTES</b>	<b>total</b>	31	21	28	35	77	192
	<b>porc</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
<b>NOMBRE D'INSPECTIONS</b>	<b>total</b>	74	133	126	154	122	609
	<b>porc</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>50</b>
<b>NOMBRE D'AVIS D'INFRACTION</b>	<b>total</b>	15	20	10	34	51	130
	<b>porc</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

\* l'année débute au 1<sup>er</sup> avril

Depuis avril 1997, la Direction régionale des Laurentides a réalisé 609 inspections reliées au secteur agricole de ce nombre 50 concernaient des exploitations porcines. Des 130 avis d'infraction qui ont été délivrés à des exploitants agricoles, quatre concernaient des exploitations porcines.

Des contrôles de la qualité de l'eau sont toujours réalisés lorsqu'il y a des plaintes liées à l'épandage des fumiers et lisiers. Les contrôles portent notamment sur le respect des distances séparatrices des cours d'eau, des lacs et des puits ainsi que sur l'obligation de détenir un PAEF. Quant aux plaintes concernant les odeurs, elles relèvent des municipalités depuis le 21 juin 2001.



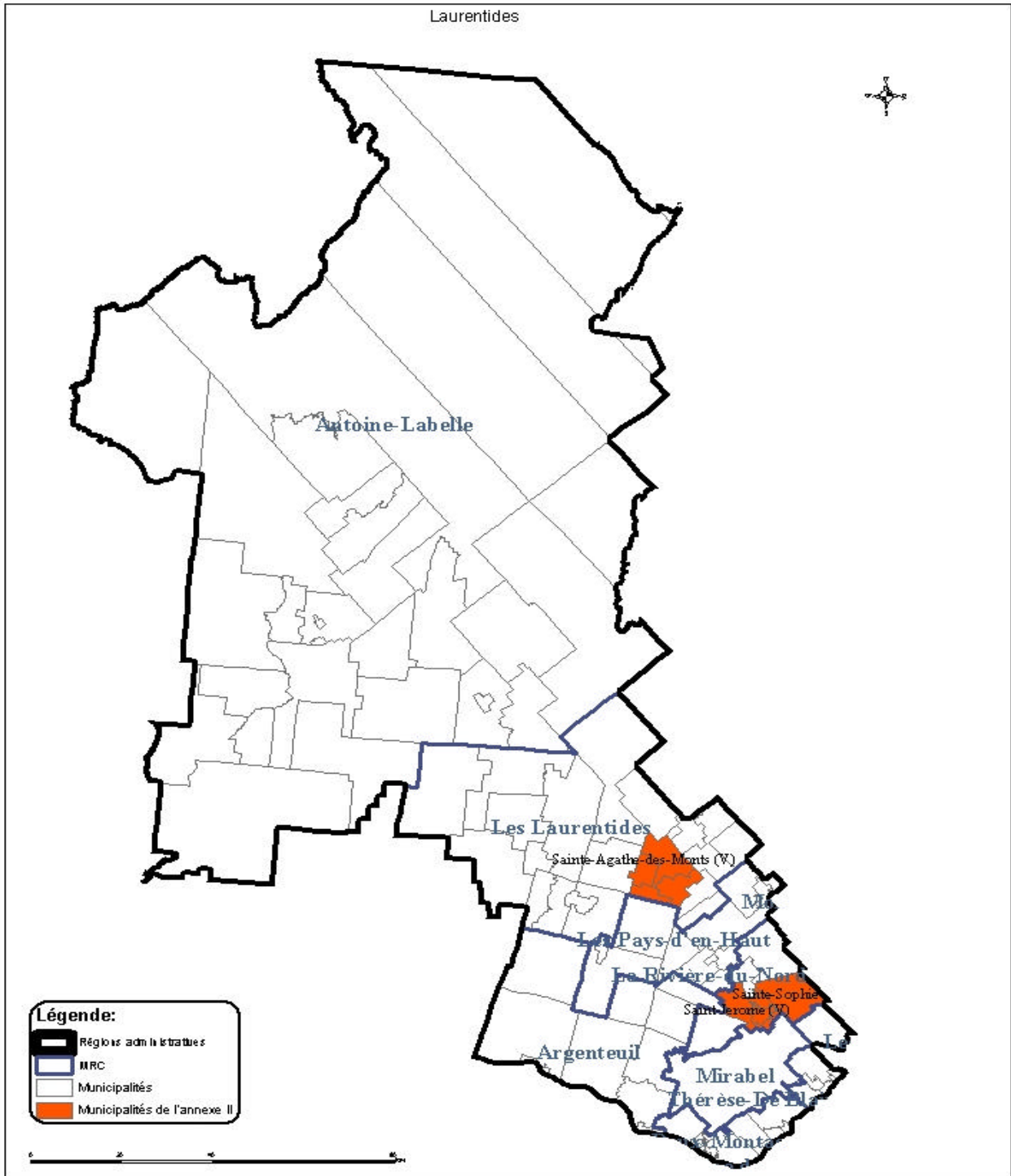
## **4. *Portrait agricole régional***

---

### **4.1 Agriculture dans la région des Laurentides**

Dans la région des Laurentides la gestion des fumiers n'exerce que peu de pression sur l'environnement, compte tenu de l'importance des superficies cultivées disponibles pour l'épandage. En majorité, les niveaux de fertilité en phosphore des sols varient de faible à bon.

Les zones d'activités limitées (ZAL) désignent des municipalités qui ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des dépôts maximums de phosphore mentionnés au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Sur les 76 municipalités de la région des Laurentides, les municipalités de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie et Sainte-Agathe-des-Monts réparties dans deux MRC sont identifiées comme ZAL par le REA. La superficie de ces municipalités représente environ 1,7 % du territoire total de la région.



Source: Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur agricole, Service de l'assainissement agricole et des activités de compostage.

Réalisation: 15 juin 2002

Figure 4.1 Zones d'activités limitées selon le REA

## 4.2 Élevage porcin

De façon générale, sur le territoire des Laurentides, la production porcine est en baisse. Cette tendance est principalement due à la fermeture d'établissements qui, compte tenu de la conjoncture économique au début des années 1980, ne pouvaient investir pour respecter les nouvelles normes environnementales.

## 4.3 Particularités agricoles spécifiques par secteurs

### *Hautes Laurentides*

La MRC Antoine-Labelle se caractérise par une forte prédominance de l'élevage de bovins laitiers et de boucherie.

La production porcine se retrouve dans deux municipalités seulement, soit à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et à Kiamika.

Quant à la production avicole, elle se situe dans les municipalités de Kiamika et de Beaux-Rivages.

### *Cœur des Laurentides*

Cette région regroupe quatre MRC soit Argenteuil, La Rivière-du-Nord, Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides.

La production animale dominante y est la production laitière. Elle se retrouve dans les MRC Argenteuil, La Rivière-du-Nord et Les Laurentides. Les productions avicole et porcine sont secondaires et sont principalement établies dans la MRC La Rivière-du-Nord.

Le caractère de villégiature du secteur favorise l'agrotourisme. Ainsi, l'industrie chevaline y est en pleine croissance. Malheureusement, ces exploitations se situent trop souvent sur des terrains exigus. Elles ne disposent pas des superficies cultivables nécessaires pour éliminer par épandage leurs fumiers.

### *Basses Laurentides*

Les Basses Laurentides regroupent les MRC de Mirabel, Deux-Montagnes et Thérèse-de-Blainville. Dans l'ensemble de ce secteur, les productions animales sont des plus diversifiées. On y retrouve le bovin laitier, le bovin de boucherie, le porc, les chevaux, etc.

#### **4.4 Préoccupations des citoyens**

Dans la région des Laurentides, la population a manifesté à quelques reprises son opposition à l'implantation de nouvelles porcheries en invoquant la protection de leur qualité de vie, la prévention de la pollution des eaux et la protection de la nappe phréatique.

Les plaintes d'odeurs, lors d'épandages de lisier de porcs, ne sont pas plus fréquentes que pour les autres types de fumier. Les plaignants demandent que cessent les épandages en période de canicule.

## **5. Particularités régionales**

---

### **5.1 Mécanisme d'échanges et de collaboration**

Depuis 1988, dans la région des Laurentides, les directions régionales du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se rencontrent pour harmoniser leurs actions respectives dans le traitement des dossiers agricoles.

#### ***Comités de bassin***

Les rivières du Nord et du Lièvre sont les deux cours d'eau de la région identifiés prioritaires dans le cadre de la Politique nationale de l'eau. Elles ont été considérées dans le suivi du Programme d'assainissement des eaux du Québec depuis 1995.

Outre le ministère de l'Environnement, les représentants du comité provisoire du bassin versant de la rivière du Nord sont : les MRC La Rivière-du-Nord et Les Laurentides, la Fédération de l'UPA, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, Horizon Multi-ressources, Les Eaux Danone d'Amérique du Nord, BioFilia, le Conseil régional en environnement des Laurentides, le Carrefour des femmes, l'Association touristique des Laurentides et les Loisirs Laurentides.

### **5.2 Projets agroenvironnementaux**

En plus des consultants privés, la région des Laurentides compte trois clubs agroenvironnementaux. L'agronome du club conseille les producteurs en matière d'agroenvironnement, notamment en ce qui concerne l'élaboration de plans agroenvironnementaux de fertilisation.

Au début de l'année 2003, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides mettra en œuvre un programme d'identification des puits présents en milieu rural. Cette démarche permettra une meilleure protection de l'approvisionnement en eau potable. Les producteurs installeront sur leurs exploitations des panneaux de signalisation identifiant clairement la localisation des puits artésiens, puits de surface, sources et autres points d'eau potable dans le but de respecter les distances séparatrices lors d'épandages et de pulvérisation.

## ***Conclusion***

---

La région des Laurentides est une région à forte croissance où le secteur tertiaire regroupe la majorité des emplois. Le territoire forestier couvre 84 % de la région des Laurentides et l'agriculture n'occupe que 9 % des terres.

La région compte trois municipalités désignées ZAL sur 76 municipalités et territoires équivalents. La production agricole est dominée par les établissements laitiers. Quelques autres types de productions animales, présents sur le territoire, sont en expansion. La production porcine, plutôt secondaire, se retrouve dans la MRC de la Rivière-du-Nord principalement, de même que dans les Basses-Laurentides. Cet élevage n'a généré jusqu'à maintenant que peu de conflits d'usage entre les activités récréotouristiques et l'agriculture, compte tenu que ces dernières ne se pratiquent généralement pas sur le même territoire.